



Centre d'art | île MoulinSart

## APPEL À CANDIDATURES

### RÉSIDENCE DE CRÉATION AVEC INTERVENTIONS D'EAC ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2018

La Communauté de communes du Val de Sarthe, à travers le Centre d'art de l'île MoulinSart à Fillé-sur-Sarthe (72), lance un appel à candidatures destinés aux artistes et collectifs, du champ des arts plastiques/visuels, pour une résidence avec interventions d'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire et accueils de loisirs, suivie d'une exposition.

#### I / Le Centre d'art de l'île MoulinSart

Depuis 2008, le Centre d'art de l'île MoulinSart, situé à Fillé-sur-Sarthe, est un lieu de création et de diffusion de l'art contemporain. Situé dans l'ancienne grange à grains d'un moulin remis en activité, le Centre d'art développe, de mars à octobre, un programme de résidences, d'expositions et d'actions culturelles.

Le Centre d'art de l'île MoulinSart est géré et administré par la Communauté de communes du Val de Sarthe<sup>1</sup>, propriétaire de l'île MoulinSart à Fillé-sur-Sarthe (site touristique et culturel figurant parmi les lieux les plus fréquentés de la Sarthe avec plus de 37 000 visiteurs à l'année).

+ d'infos : [www.ile-moulinsart.fr](http://www.ile-moulinsart.fr)

#### II / La résidence avec interventions d'EAC

##### 1) Définition

Le projet de résidence avec interventions d'EAC a pour objectif de proposer **au jeune public<sup>2</sup> du territoire** du Val de Sarthe – à l'école, au collège ou à l'accueil de loisirs – des **ateliers, menés par un artiste ou un collectif d'artistes**, permettant une approche de l'art contemporain, des médiums d'expression et, plus particulièrement, une **familiarisation avec une démarche artistique**.

De plus, l'artiste intervenant est accueilli en **résidence** au Centre d'art de l'île MoulinSart, en parallèle des ateliers. L'**exposition** de l'artiste intègrera une **restitution des ateliers** menés.

Public bénéficiaire : 4 classes ou groupes d'enfants.

Interventions d'EAC : 36 heures, soit 9 heures par classe ou groupe.

##### Objectifs :

\* **Présentation introductive** de son travail par l'artiste aux enfants et du propos des ateliers, **en lien étroit avec sa pratique/démarche**.

\* **Ateliers** menés en classe par l'artiste, avec **accompagnement des enfants dans leur production**.

*Si l'artiste/le collectif a besoin d'investir un ou des lieux particuliers plutôt qu'une salle de classe, notamment en extérieur, ceux-ci seront à définir avec les équipes enseignantes en fonction du projet.*

\* **Restitution des ateliers** lors de l'exposition de l'artiste au centre d'art (valorisation sous forme d'exposition des productions des enfants ou autre moyen de restitution imaginé par l'artiste).

<sup>1</sup> La Communauté de communes du Val de Sarthe est un territoire péri-urbain, situé au sud ouest du Mans, qui compte 27 000 habitants pour 15 communes. Plus d'informations : [www.val-de-sarthe.fr](http://www.val-de-sarthe.fr)

<sup>2</sup> Milieu scolaire : à partir du CE2. Accueils de loisirs : à préciser avec l'équipe d'animation et l'artiste.

## 2) Calendrier

Le projet est mis en œuvre entre **septembre 2017 et juin 2018** comme suit :

entre septembre et décembre 2017 :	<b>rencontre</b> avec les équipes enseignantes.
janvier > juin 2018 :	<b>interventions</b> en milieu scolaire. <i>Des rencontres de sensibilisation avec un public non spécifiquement bénéficiaire du projet d'EAC pourront être organisées sur le territoire du Val de Sarthe dans le cadre de la résidence de création.</i>
mai > juin 2018 :	<b>résidence</b> de création.
fin juin 2018 :	<b>vernissage</b> de l'exposition de l'artiste avec <b>restitution des ateliers</b> .
fin juin > fin août 2018 :	<b>exposition</b> .

Le calendrier des interventions et la durée effective de la résidence seront définis précisément en fonction du projet personnalisé de l'artiste et de ses disponibilités.

## III / Modalités

### 1) Conditions générales

- **Cadre juridique** - Un contrat spécifiant les engagements de la Communauté de communes du Val de Sarthe et de l'artiste accueilli est établi.
- **Lieux** - Les interventions ont lieu dans les locaux des établissements scolaires et accueils de loisirs. Un atelier sur l'île MoulinSart est mis à disposition dans le cadre de la création. L'espace d'exposition intérieur est de 45 m<sup>2</sup> (avec mur d'accrochage de 7,60 x 3 m) et 20 m<sup>2</sup> (avec mur d'accrochage de 5,90 x 2 m ; bas de plafond). Une proposition en extérieur est envisageable.
- **Hébergement** - Un logement sur l'île MoulinSart est mis à disposition.
- **Édition** - Un catalogue est édité et un nombre d'exemplaires est destiné à l'artiste.

### 2) Conditions financières

L'artiste/le collectif sélectionné pourra bénéficier de l'enveloppe budgétaire suivante :

- **Rémunération** : 3 500 €
- **Forfait production** : 4 000 € (résidence de création + interventions d'EAC)
- **Forfait déplacements** : 500 € (permis et véhicule vivement souhaités).

### 3) Candidature

Ce projet est mené conjointement avec l'Éducation nationale afin de répondre aux objectifs d'EAC et aux attentes pédagogiques des équipes enseignantes. Le choix de l'artiste sera opéré en lien étroit entre les différents partenaires.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un **dossier artistique** comprenant coordonnées, Siret, textes, visuels, presse, etc. ;
- un **curriculum vitae actualisé** faisant état du parcours artistique ;
- une **note d'intention** pour les projets de résidence de création et d'ateliers d'EAC, accompagnée d'un argumentaire faisant état des modes de visibilité, de médiation et de restitution envisagés.

Le dossier est à envoyer **par mail, au plus tard le 23 avril 2017**, à : [centre.art@cc-valdesarthe.fr](mailto:centre.art@cc-valdesarthe.fr)

*N.B. : le dossier ou les documents doivent être directement envoyés sous forme pdf, sans téléchargement.*

////

#### Contacts

Gaëlle Manach / Médiatrice culturelle, Centre d'art de l'île MoulinSart / 02 43 57 05 10 / [centre.art@cc-valdesarthe.fr](mailto:centre.art@cc-valdesarthe.fr)